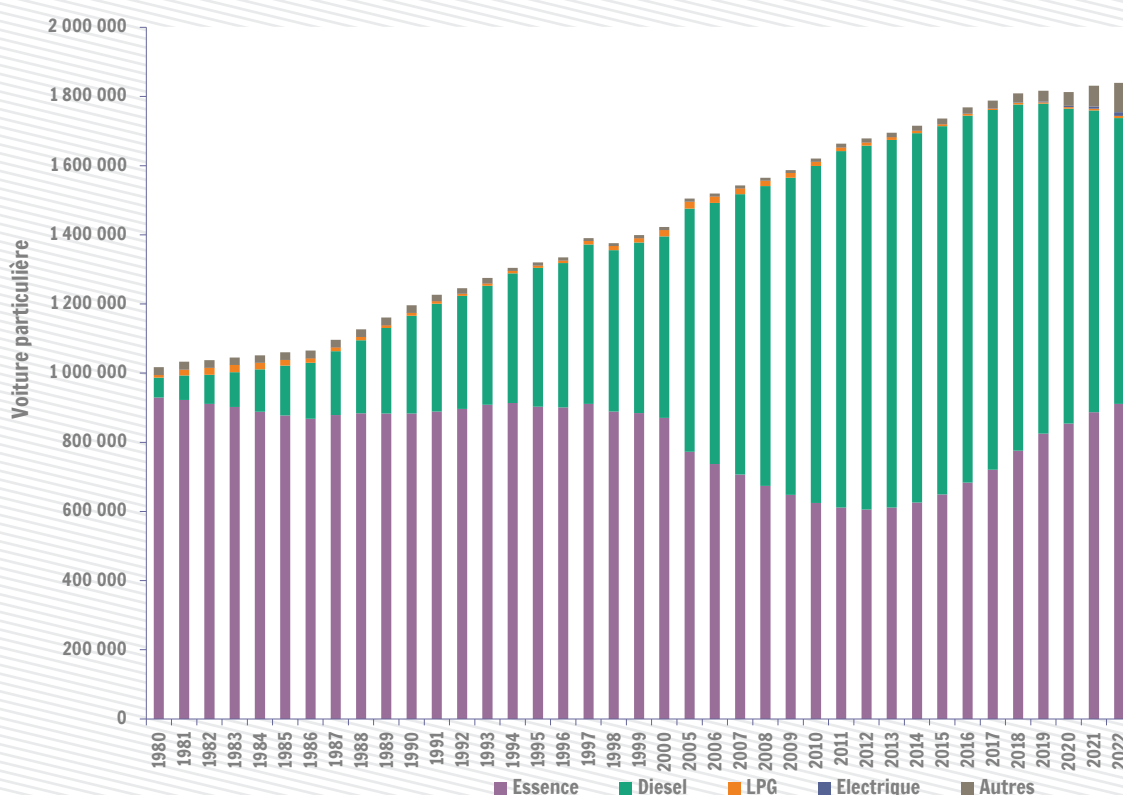


Parc automobile et immatriculations

1 839 513

C'est le nombre de voitures particulières au 01/08/2022, soit 75 % du parc wallon de véhicules à moteur

Evolution du parc automobile des voitures particulières en Wallonie par type de motorisation



Sources : Statbel - Parc de véhicules à moteur ; Calculs : IWEPS

Au 1^{er} août 2022, le parc automobile wallon comptabilise 2 444 087 véhicules (contre 2 426 867 en 2021, en augmentation de +18 % depuis 2010, toutes catégories confondues) dont 1 839 513 voitures particulières (+0,5 % cette année mais +14 % depuis 2010). Ainsi, en 2022, on peut estimer qu'il y a 502 voitures particulières (vp) pour 1 000 habitants en Wallonie contre 513 en Belgique. En 2000, il y en avait respectivement 426 et 457.

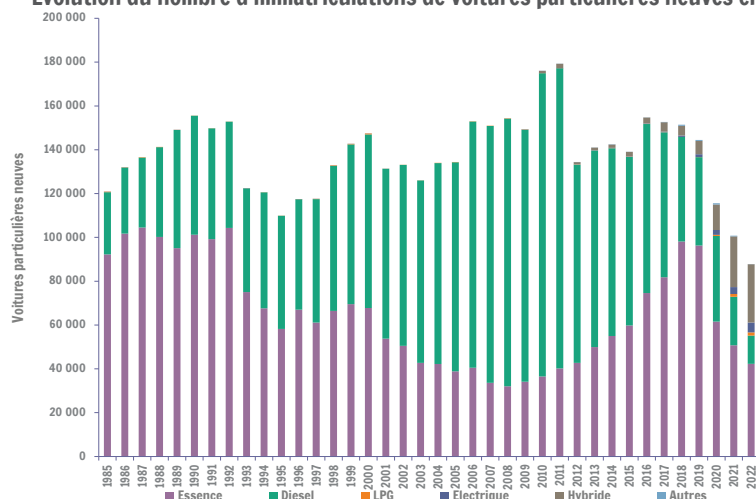
Selon le SPF M&T, les voitures immatriculées en Wallonie parcourent en moyenne à 15 411 km par an (le chiffre belge est de 14 770, dernières données disponibles 2017). Le SPF M&T estime également que les voitures-salaires constitueraient 3,5 % des voitures immatriculées en Wallonie (pour 8,0 % au niveau national) et parcourraient plus du double de kilomètres annuellement (31 008 km) que les autres voitures ; elles représenteraient, 7,5 % des kilomètres parcourus (pour 16 % au niveau national).

Avec plus de 1,8 million d'unités, les voitures particulières représentent 75 % du parc total des véhicules en Wallonie. La part de la motorisation diesel dans celles-ci, supérieure à celle de l'essence depuis 2006, y est en diminution depuis 2012 (63 % pour 45 % en 2022). En terme d'évolution, le nombre de voitures particulières à essence (50 % du parc) augmente de 3 % tandis que les voitures diesel poursuivent leur diminution (-5 %). Les voitures électriques sont au nombre de 10 723 (contre 6 270 en 2021, en augmentation de 71 %), mais ne représentent que 0,58 % du parc des voitures particulières wallon. Les voitures hybrides, reprises dans la rubrique autres (87 % à électricité-essence), sont également en progression (+49 % par rapport à 2021) avec 74 135 unités (essence/diesel et électricité, le chiffre belge étant de 375 107) contre 49 634 en 2021, ce qui correspond à 4 % du parc de voitures particulières.

Au niveau des immatriculations en Wallonie (au 1^{er} janvier 2023), 329 612 voitures particulières ont fait l'objet d'une demande en Wallonie durant l'année 2022, soit une baisse de 10 % par rapport à 2021 (367 554 v.p.) et en ayant un niveau inférieur à 2019 (396 780 v.p.). Cela peut être l'illustration d'un marché qui se restreint suite à diverses incertitudes liées aux impacts post Covid-19, à la guerre en Ukraine et autres problèmes de livraison et pénurie de pièces détachées pour les véhicules neufs.

Parc automobile et immatriculations

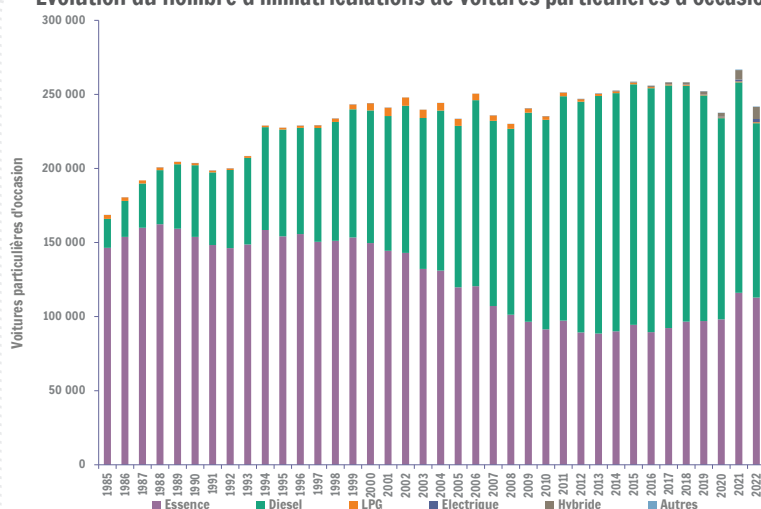
Evolution du nombre d'immatriculations de voitures particulières neuves en Wallonie



En 2022, 27 % des immatriculations concernent des voitures particulières neuves, soit 87 771 unités (48 % en motorisation essence et 15 % en diesel), en chute (-13 %) par rapport à 2021. Notons en 2022 les diminutions des motorisations essence (-17 %) et diesel (-42 %) et aussi les progressions des voitures électriques (4 492 contre 3 165 en 2021, contre 1 278 unités en 2019, soit une part de 5 % dans les immatriculations neuves), des hybrides (26 575 contre 11 630 en 2020, soit une part de 30 %). Précisons que depuis 2015, le Gouvernement fédéral a décidé de faire évoluer les accises sur le diesel vers le niveau de celles de l'essence.

Sources : Statbel - Immatriculations de véhicules

Evolution du nombre d'immatriculations de voitures particulières d'occasion en Wallonie



En 2022, 73 % des immatriculations sont voitures particulières en occasion. Avec 241 841 unités (47 % motorisation essence et 49 % en diesel). Elles sont en diminution de -9 % par rapport à 2021, possible compensation de la baisse du nombre de véhicules neufs mis en circulation suite à la crise du Covid-19. En référence à la décision politique de 2015, notons la progression de l'essence (+19 %) et la baisse continue du diesel -27 % depuis 2015 (sauf en 2021). Enfin, la part des alternatives à ces deux types de motorisation dans les véhicules d'occasion n'est que de 3 %.

Sources : Statbel - Immatriculations de véhicules

Définitions et sources

Le parc de véhicules regroupe tous les véhicules motorisés inscrits en Belgique. Les décomptes se font au 1^{er} août de chaque année pour le parc et au 31 décembre pour les immatriculations de véhicules.

Voiture-salaire : voiture de société mise par les employeurs à disposition de certains de leurs travailleurs et que ceux-ci peuvent utiliser à des fins autres que professionnelles.

Sources : Statbel - Parc de véhicules à moteur ;
Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Statbel produit ces données à partir des informations recueillies par la DIV du SPF M&T lors de l'immatriculation des véhicules. Les véhicules inscrits au nom d'une société de leasing (y compris les véhicules d'entreprise) sont tous enregistrés à l'adresse (commune) du siège (social) de la société. L'interprétation des chiffres est donc à réaliser avec une certaine prudence car le nombre de véhicules immatriculés sur un territoire ne reflète pas forcément le nombre de véhicules disponibles sur ce même territoire.

Pour en savoir plus : <http://walstat.iweps.be>

Personne de contact : [Julien Juprelle \(j.juprelle@iweps.be\)](mailto:j.juprelle@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2024